

LE P'TIT MUNICIPAL DE CHÂTEAUROUX-LES-ALPES



L'INFORMATION BIMESTRIELLE DE LA COMMUNE

MARS 2023, NUMÉRO 1 - CONTACT : 0492432204 - CONTACT@CHATEAUROUX-LES-ALPES.COM

Bonjour à tous,

vous avez en main la toute nouvelle feuille passe-partout de votre Commune. « Le p'tit municipal de Châteauroux-les-Alpes » se veut d'abord et avant tout « pratico-pratique » et sera là pour vous informer de façon brève mais concrète sur tous les sujets qui font la vie de votre Village. Comptes-rendus succincts des conseils municipaux, informations administratives, agenda etc... Bimestriel, il ne remplace que partiellement « En direct de Châteauroux-les-Alpes » qui continuera à paraître deux fois dans l'année, au mois de juin et de décembre. Nous sommes bien entendu à l'écoute de vos retours suite à cette première parution mais d'ores et déjà, nous vous en souhaitons une agréable lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI LE JEUDI 9 FÉVRIER 2023

LES DÉLIBÉRATIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ
DÉBATTUES ET VOTÉES.

- LA RÉVISION D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CHÂTEAUROUX LES ALPES A ÉTÉ PRÉSENTÉE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2022, SON EXPIRATION ARRIVAIT À TERME AU 31 DÉCEMBRE 2022.
- LA COMMUNE À L'OPPORTUNITÉ D'ACHETER UNE PARCELLE AU NIVEAU DU PARKING DE « LA FORGE » AFIN DE L'AGRANDIR ET CRÉER AINSI, UNE DIZAINE DE PLACES SUPPLÉMENTAIRES.
- UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION VA ÊTRE DÉPOSÉ AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL CONCERNANT L'ACQUISITION FONCIÈRE EN VUE DE RÉALISER LES AMÉNAGEMENTS ALENTOURS (PARKING).
- CABANES D'ALPAGE : IL EST PRÉVU LA RÉHABILITATION DES CABANES D'ALPAGE SUR 2 ANS. CE PROJET CONCERNE LA CABANE DE GRAND CABANE ET LA CABANE DE PRÉ CHARNIER.
- HAMEAU SAINT ALBAN : DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE DOMAINE PUBLIC POUR ÉCHANGE DE TERRAIN. L'ÉCHANGE SE FAIT SANS SOULTE.
- HAMEAU LA HAUTE TOUISSE : AFIN DE RÉGULARISER DES PARTIES DE VOIES TRACÉES SUR DU DOMAINE PRIVÉ ; LES DEUX ACCÈS À CE HAMEAU DEVIENNENT DES VOIES COMMUNALES.



LA VIE ASSOCIATIVE



- L'association des Parents d'élèves vous annonce le prochain **carnaval** le 19 mars 2023 : défilé, brouettes, maquillage et feu du Caramentran
- L'Association Châteauroux en Fête vous propose : un **loto** à la salle du crédit foncier à Fontmolines, le samedi 15 avril 2023. Le **Ciné papote** : tous les derniers mardis du mois à la salle des fêtes (renseignements sur leur page Facebook)
- L'Association Rions de soleil vous propose :
16 mars 18h30 **pot d'accueil** Grégoire Carlé à l'épicerie littéraire
24 mars 18h30 Laetitia Cuvelier présente son **livre** aux éditions Gros Textes à l'épicerie littéraire
24 mars 20h **spectacle** Koffi le paysan à la salle des fêtes de châteauroux
25 mars 11h Grégoire Carlé **rencontre** à la médiathèque
25 mars 14h-17h **randonnée croquis** avec Grégoire Carlé et une garde du parc (non confirmé) sur le plateau d'herbonne sur inscriptions svp

BON À SAVOIR

Associations du village :

Donnez-nous les dates de vos prochaines manifestations, elles seront publiées dans notre prochain « Le p'tit municipal de Châteauroux-les-Alpes »

École : Nous sommes toujours dans l'attente de subventions pour commencer les travaux d'extension et de rénovation énergétique de l'école du Rabioux.

Cantine : Le nombre de repas alloué à la commune étant plafonné, une rencontre avec Monsieur le Directeur de l'Hôpital d'Embrun sera planifiée dans le but d'augmenter le quota dès la rentrée 2023-2024.

Prochains **Conseils Municipaux** :

- 22 mars à 18h
- 6 avril à 19h

Infos Pratiques :

Contact infirmières :

Elisabeth : 06.16.40.80.42

Sophie : 06.99.67.60.23

Incivilités

Graffiti sur une plaque de rue : mauvaise idée, exprimez -vous différemment !

La conduite

dangereuse de certains parents aux abords de l'école persiste, la gendarmerie est saisie. Se garer sur les trottoirs est verbalisable.

Bientôt 16 ans, pensez au recensement.

Si vous êtes nés en France, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit. Pour vous faire recenser, présentez-vous en mairie muni de votre pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et un justificatif de domicile.

Écobuage

A compter du 15 mars et jusqu'au 14 septembre, nous sommes en période orange.

Tout écobuage est réglementé. Durant cette période, toute demande doit être déposée en mairie 5 jours avant de procéder à l'écobuage.

Obligations Légales Débroussaillage

Il est rappelé que les propriétaires de constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins 200 mètres de celle-ci, sont dans l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de la construction. Nous reviendrons de façon plus détaillée sur cette obligation lors d'un dossier à paraître dans le prochain « En Direct de Châteauroux-les-Alpes »